

RÉPONSES DE GAZ MÉTRO AUX ENGAGEMENTS PRIS LORS DE LA SÉANCE DE TRAVAIL DU
28 FÉVRIER 2013 AVEC LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)

Ensemble des rapports (PE200, PE212, PE215 et PE217)

Les rapports d'évaluation ont été préparés par la firme Econoler, experts en évaluation de programme. À moins d'une indication contraire, les réponses aux engagements ont donc été fournies par la firme Econoler.

Évaluation du programme PE200, page 1;
Évaluation du programme PE212, page 1.

« L'aide financière accordée varie de 400 \$ à 6 000 \$ par appareil. Le montant d'aide financière est calculé individuellement pour chaque modèle d'appareil et est déterminé en fonction de sa puissance nominale, de son efficacité, du matériau de l'échangeur et du surcoût moyen. »

Évaluation des programmes PE215 et PE217, page 1

« L'aide financière accordée est de 200 \$ ou 500 \$ par appareil, selon sa capacité. »

Engagement

1.1 Veuillez indiquer quelles données sur les coûts des projets ont été recueillies lors des évaluations?

Réponse :

Aucune donnée sur les coûts des appareils admissibles n'a été recueillie lors de cette évaluation.

1.2 Pour chacun des programmes évalués quel est, selon les sondages des participants, le surcoût réel des projets réalisés?

Réponse :

Ce thème de recherche n'était pas inclus dans le mandat d'évaluation. Aucune question n'a donc été posée sur ce sujet lors du sondage auprès des participants.

Société en commandite Gaz Métro
Examen administratif 2013 des rapports d'évaluation des programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro

L'évaluateur a constaté qu'une évaluation du surcoût pour les programmes PE200 et PE212 est réalisée par Gaz Métro lors de la mise à jour des listes d'appareils admissibles et du calcul des aides financières.

Pour les programmes d'infrarouge PE215 et PE217, Gaz Métro a confirmé à l'évaluateur que les informations pertinentes seront obtenues par l'analyse des surcoûts présentement en cours.

1.3 Parmi les participants à chaque programme, quel est le % qui a également reçu une subvention d'un programme commercial (PRC ou PRRC).

Réponse :

Il n'y avait pas de question spécifique à ces subventions incluse dans le sondage auprès des participants. L'Évaluateur n'est pas en mesure de répondre à cette question.

Gaz Métro est cependant en mesure de produire l'information demandée. Le tableau suivant illustre le pourcentage de participants qui ont reçu une aide financière du PGEÉ et du PRC ou une aide financière du PGEÉ et du PRRC, par programme.

	% avec PRC	% avec PRRC
PE200		
2008-09	25%	25%
2009-10	21%	25%
2010-11	46%	23%
PE212		
2008-09	35%	15%
2009-10	27%	34%
2010-11	33%	27%
PE215		
2008-09	23%	1%
2009-10	10%	1%
2010-11	10%	2%

Société en commandite Gaz Métro
Examen administratif 2013 des rapports d'évaluation des
programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro

	% avec PRC	% avec PRRC
PE217		
2008-09	0%	0%
2009-10	0%	0%
2010-11	0%	0%

Évaluation du programme PE200, page 5 :

Lien	Théorie	Indicateur de performance
9	Graduellement, l'utilisation des chauffe-eau à efficacité intermédiaire deviendra la pratique courante et par le fait même la base de référence.	Parts de marché estimées lors d'entrevues auprès des acteurs de marché.
10	Une fois l'utilisation de ce type de chauffe-eau devenue la pratique courante, ce niveau d'efficacité pourrait être cristallisé en une norme minimale d'efficacité énergétique.	Suivi de l'évolution de la réglementation sur l'efficacité énergétique des chauffe-eau.

Évaluation du programme PE212, page 6 :

Lien	Théorie	Indicateur de performance
9	Augmentation des parts de marché des chauffe-eau à condensation dans les marchés CII.	Parts de marché estimées lors d'entrevues auprès des acteurs du marché.
10	Le programme contribuera à une transformation de marché, alors que les chauffe-eau de moindre efficacité que ceux à condensation seront éliminés définitivement du marché.	Parts de marché estimées lors d'entrevues auprès des acteurs de marché pour les deux types de chauffe-eau.

Évaluation des programmes PE215 et PE217, page 5 :

Lien	Théorie	Indicateur de performance
10	Augmentation de la pénétration des appareils infrarouges dans les marchés CII et VGE.	Taux de pénétration estimé lors d'entrevues auprès des acteurs du marché ou lors de sondage non-participants.
11	Transformation de marché des appareils infrarouges dans les marchés CII et VGE et réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) due aux économies de gaz naturel.	Suivi de la transformation de l'offre du marché lors d'entrevues auprès des acteurs du marché et base de données du programme.

Engagement

2.1 Veuillez, pour chacun des programmes évalués, présenter l'évolution des indicateurs de performance présentés en référence, sur la période couverte par l'évaluation (indicateur au début de la période vs indicateur à la fin de la période).

Réponse :

Pour les programmes PE200 et PE212 :

Les intervenants du marché ont été interrogés sur leurs perceptions envers l'évolution du marché des chauffe-eau entre 2008 et 2011. Les entrevues ont permis de recueillir des informations qualitatives qui peuvent être utilisées pour les fins de ces indicateurs de performance.

Ces entrevues ont révélé qu'il y a une demande croissante pour les chauffe-eau à haute efficacité énergétique au détriment des chauffe-eau à efficacité standard. Parmi les 18 intervenants interrogés, 14 ont remarqué une évolution dans le marché. Les principaux changements observés depuis 2008 sont une augmentation de la demande pour les chauffe-eau à haute efficacité énergétique et, plus précisément, une augmentation des ventes pour les chauffe-eau à condensation. Selon les intervenants, la popularité des chauffe-eau à condensation s'explique par la subvention offerte par Gaz Métro dans le cadre du programme PE212, ainsi que par leur efficacité supérieure, ce qui en fait un produit plus intéressant.

Par ailleurs, la majorité des intervenants s'entendent pour dire que les programmes de Gaz Métro pour les chauffe-eau à haute efficacité (PE200 et PE212) ont eu une influence sur le marché puisque sans ces programmes, le niveau d'efficacité des chauffe-eau installés dans le marché serait inférieur.

Lors de cette évaluation, l'Évaluateur a revu la réglementation pour les chauffe-eau commerciaux en vigueur au Canada. Pour la première fois au Canada, des exigences minimales d'efficacité thermique ont été établies pour les chauffe-eau commerciaux. Le *Règlement sur l'efficacité énergétique du Canada* prévoyait que l'entrée en vigueur de ces exigences débute en janvier 2012 et s'étende jusqu'en 2016. Pour les chauffe-eau à accumulation alimentés au gaz naturel de plus de 75 000 Btu/h, le Règlement exige une efficacité thermique minimale de 80 %. Selon l'Office de l'efficacité énergétique, la majorité des chauffe-eau commerciaux alimentés au gaz naturel vendus sur le marché canadien sont conformes à cette exigence. C'est notamment pour cette raison que l'efficacité de référence a été haussée à 80 % et que l'Évaluateur recommande de considérer le retrait du PE200 du portefeuille de programmes du PGEÉ de Gaz Métro.

Pour les programmes PE215 et PE217 :

Les intervenants ont été interrogés sur leur perception de l'évolution du marché des appareils infrarouges de 2008 à 2011. Les entrevues ont permis de recueillir des informations qualitatives qui peuvent être utilisées pour les fins de ces indicateurs de performance.

Les avis des intervenants interrogés sont assez partagés puisque près de la moitié ont dit avoir remarqué une croissance des ventes et prévoient un marché en croissance dans les prochaines années, alors que les autres n'ont perçu aucun changement marqué. Par ailleurs, les intervenants du marché interrogés semblent percevoir un potentiel résiduel important pour les appareils infrarouges, et ce, autant dans les bâtiments existants que dans la nouvelle construction.

Il faut noter que la majorité des intervenants s'entendent pour dire que les programmes de Gaz Métro pour les appareils infrarouges (PE215 et PE217) ont eu une influence sur le marché puisque sans eux, le nombre d'appareils infrarouges installés dans le marché serait inférieur. Les programmes de Gaz Métro ont donc permis de stimuler les ventes.

Évaluation du programme PE200, page 4 ;
Évaluation du programme PE212, page 5 ;
Évaluation des programmes PE215 et PE217, page 4.

Lien	Théorie	Indicateur de performance
1	Gaz Métro établit une liste d'appareils admissibles au programme et effectue une mise à jour régulière de la liste auprès des distributeurs. Cette accréditation fait en sorte que les appareils bénéficiant d'une subvention répondent aux critères de qualité et de performance du programme.	Procédure de mise à jour, liste d'appareils admissibles et dates de révision ou de mise à jour.

Engagement

3.1 Veuillez indiquer quel est le % des ventes des distributeurs (nb unités) qui sont des ventes d'appareils admissibles?
Quelle est l'évolution de ce taux depuis la dernière évaluation?

Réponse :

L'Évaluateur n'a pas recueilli cette information précise lors de l'évaluation. Les entrevues auprès des intervenants du marché ont surtout permis de récolter des informations qualitatives et de permettre une révision de l'efficacité de référence. La seule information disponible en ce sens a été obtenue lors des entrevues avec les intervenants. Ils ont été interrogés sur les pourcentages de ventes de chauffe-eau à haute efficacité par rapport aux ventes de chauffe-eau standards dans leur entreprise. Des répondants, 12 sur 18, affirment qu'ils vendent plus de 50 % de chauffe-eau à haute efficacité.

3.2 Veuillez comparer le nombre d'unités admissibles vendues (données des distributeurs) vs nombre d'unités subventionnées (données de Gaz Métro).
Quelle est l'évolution de ce taux depuis la dernière évaluation?

Réponse :

L'Évaluateur n'a pas recueilli cette information lors de l'évaluation.

3.3 Dans le cas du programme PE212 veuillez indiquer quel est, selon les distributeurs d'équipements, le % des ventes totales (nb unités) de chauffe-eau qui sont des appareils à condensation?
Évolution de ce taux depuis la dernière évaluation?

Réponse :

Lorsqu'interrogés sur la répartition de leurs ventes d'appareils à haute efficacité, 17 intervenants sur 18 ont affirmé qu'ils vendent plus de 60 % de chauffe-eau à condensation. Bien sûr, ce pourcentage s'applique seulement aux appareils à haute efficacité et ne prend pas en compte les appareils à efficacité moins élevée.

Évaluation du programme PE200, page 6;
 Évaluation du programme PE212, page 7;
 Évaluation des programmes PE215 et PE217, page 6.

« Le présent mandat vise à évaluer l'impact énergétique du programme ... »

Engagement

4.1 Quel est l'impact énergétique de chacun des programmes pour chacune des années évaluées?

Réponse :

Pour le programme PE200

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
Nombre de chauffe-eau installés	24	24	13	61
Capacité totale installée (1000*Btu/h)	22 300	25 800	13 799	61 899
Gain unitaire (m ³ /(Btu/h))	0,00228	0,00228	0,00228	0,00228
Impact énergétique brut (m³)	50 844	58 824	31 462	141 130
Taux d'opportunisme	-18 %	-18 %	-18 %	-
Taux d'entraînement	4 %	4 %	4 %	-
Impact énergétique net (m³)	43 726	50 589	27 057	121 372

Impact énergétique net	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
Résultats du suivi interne (m ³)	174 802	58 892	31 498	265 192
Résultats de l'évaluation (m ³)	43 726	50 589	27 057	121 372
Taux de réalisation	25 %	85 %	85 %	45 %

Société en commandite Gaz Métro
Examen administratif 2013 des rapports d'évaluation des
programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro

Pour le programme PE212

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
Nombre de chauffe-eau installés	344	354	321	1 019
Capacité totale installée (1000*Btu/h)	125 575	143 382	130 671	399 628
Gain unitaire (m ³ /(Btu/h))	0,00683	0,00683	0,00683	0,00683
Impact énergétique brut (m³)	857 677	979 299	892 483	2 729 459
Taux d'opportuniste	-6 %	-8 %*	-10 %	-
Taux d'entraînement	6 %	4 %*	3 %	-
Impact énergétique net (m³)	857 677	940 127	830 009	2 627 813

*Moyennes pondérées pour 2009-2010 en fonction des chauffe-eau achetés par les participants appartenant aux groupes de 2008 à mars 2010 et d'avril 2010 à septembre 2011.

Impact énergétique net	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
Résultats du suivi interne (m ³)	630 376	459 940	419 151	1 509 467
Résultats de l'évaluation (m ³)	857 677	940 127	830 009	2 627 813
Taux de réalisation	136 %	204 %	198 %	174 %

Société en commandite Gaz Métro
Examen administratif 2013 des rapports d'évaluation des
programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro

Pour le programme PE215

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
Nombre d'appareils installés	673	1715	1575	3 963
Capacité totale installée (1000*Btu/h)	95 315	182 805	138 795	416 915
Gain unitaire (m ³ /(Btu/h))	0,0159	0,0159	0,0159	0,0159
Impact énergétique brut (m³)	1 515 509	2 906 600	2 206 841	6 628 950
Taux d'opportunisme	-14 %	-14 %	-14 %	-
Taux d'entraînement	2,5 %	2,5 %	2,5 %	-
Impact énergétique net (m³)	1 341 225	2 572 341	1 953 054	5 866 620

Pour le programme PE217

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
Nombre d'appareils installés	15	0	40	55
Capacité totale installée (1000*Btu/h)	2 300	0	6 360	8 660
Gain unitaire (m ³ /(Btu/h))	0,0159	-	0,0159	0,0159
Impact énergétique brut (m³)	36 570	0	101 124	137 694
Taux d'opportunisme	-14 %	-	-14 %	-
Taux d'entraînement	2,5 %	-	2,5 %	-
Impact énergétique net (m³)	32 364	0	89 495	121 859

Société en commandite Gaz Métro
Examen administratif 2013 des rapports d'évaluation des
programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro

Les impacts énergétiques comparatifs pour les programmes PE215 et PE217 sont présentés ci-dessous.

Impact énergétique net	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
PE215				
Résultats du suivi interne (m ³)	704 531	1 351 223	1 025 918	3 081 672
Résultats de l'évaluation (m ³)	1 341 225	2 572 341	1 953 054	5 866 620
Taux de réalisation	190 %	190 %	190 %	190 %
PE217				
Résultats du suivi interne (m ³)	17 001	0	47 011	64 012
Résultats de l'évaluation (m ³)	32 364	0	89 495	121 859
Taux de réalisation	190 %	-	190 %	190 %

4.2 Veuillez indiquer comment cet impact a évolué depuis la dernière évaluation et le cas échéant expliquer cette évolution?

Réponse :

Pour le programme PE200

Sur la période couverte par la présente évaluation, l'impact énergétique net révisé présente des résultats qui sont inférieurs aux résultats obtenus à partir de l'évaluation précédente même si les heures de fonctionnement ont été réajustées à la hausse par rapport au suivi des années 2009-2010 et 2010-2011.

La principale raison est :

- l'ajustement de la base de référence (à la hausse) et de l'efficacité des chauffe-eau à efficacité intermédiaire installés (à la baisse).

Pour le programme PE212

Sur la période couverte par la présente évaluation, l'impact énergétique net révisé présente des résultats qui sont supérieurs aux résultats obtenus à partir de l'évaluation précédente.

Les principales raisons sont que :

- le gain unitaire a été révisé à la hausse, notamment en raison de l'ajustement des heures de fonctionnement de 1 200 à 1 309 h/an; et
- le taux d'opportunité mesuré pour les trois années financières (8 %), est inférieur à celui utilisé par le suivi interne pour les années 2009-2010 et 2010-2011 (40 %). Pour l'année 2008-2009, le suivi interne avait utilisé un taux d'opportunité de 0 %.

Pour les programmes PE215 et PE217

Sur la période couverte par la présente évaluation, l'impact énergétique net révisé présente des résultats qui sont supérieurs aux résultats obtenus à partir de l'évaluation précédente.

Les principales raisons sont que :

- le gain unitaire a été révisé à la hausse; et
- le taux d'opportunité évalué à 14 % est inférieur à celui utilisé par le suivi interne (21 %).

Évaluation du programme PE200, page 7;
Évaluation du programme PE212, page 8;
Évaluation des programmes PE215 et PE217, page 7.

Pour chacun des programmes évalués, le schéma méthodologique montre que l'Évaluateur a conduit des entrevues avec 5 distributeurs et 10 installateurs.

Engagement

5.1 Veuillez indiquer si les distributeurs et installateurs interviewés sont les mêmes pour les trois programmes.

Réponse :

Non.

Ils sont les mêmes que pour les programmes PE200 et PE212, et d'autres ont été interrogés pour les programmes PE215 et PE217.

5.2 Pour chacun des programmes :

Veuillez indiquer quel est le nombre total de distributeurs et d'installateurs (population).
Veuillez indiquer quel % du marché les distributeurs interviewés représentent?
Veuillez indiquer quel % du marché les installateurs interviewés représentent?

Réponse :

L'information sur le nombre total de distributeurs et d'installateurs dans le marché n'a pas été recueillie par l'Évaluateur dans le cadre de son mandat.

Cependant, certaines informations sont disponibles pour les distributeurs et les installateurs ayant contribué aux programmes.

Pour les distributeurs, la base de données de Gaz Métro ne contient pas les informations relatives aux distributeurs des appareils. Pour les fins de son exercice, l'Évaluateur a d'abord identifié les modèles d'appareils les plus souvent installés, puis il a par la suite identifié les distributeurs de ces appareils. Ces distributeurs ont été contactés par la suite pour le processus d'interview.

Société en commandite Gaz Métro
Examen administratif 2013 des rapports d'évaluation des
programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro

Pour les installateurs, les informations étaient disponibles dans la base de données. Le tableau suivant présente les résultats pour la période évaluée.

	Nombre d'installateurs
PE200	31
PE212	137
PE215	138
PE217	4

Les informations relatives à la part de marché occupée par les distributeurs et les installateurs interviewés ne faisaient pas partie des thèmes de recherche de l'Évaluateur et ne sont donc pas disponibles.

5.3 Veuillez indiquer si tous les installateurs interviewés sont des « installateurs partenaires » de Gaz Métro?

Réponse :

Pour les programmes PE200 et PE212, 10 installateurs (9 partenaires et 1 non partenaire) ont été interrogés.

Pour les programmes PE215 et PE217, 10 installateurs, tous partenaires, ont été interrogés.

5.4 Veuillez indiquer quel % des installateurs dans le marché sont des « installateurs partenaires » de Gaz Métro (en nombre et en % de marché)?

Réponse :

Le pourcentage des installateurs dans le marché qui sont des installateurs partenaires de Gaz Métro ne faisait pas partie des thèmes de recherche de l'Évaluateur et n'est donc pas disponible.

Société en commandite Gaz Métro
Examen administratif 2013 des rapports d'évaluation des
programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro

Cependant, le pourcentage des installateurs ayant contribué aux programmes qui sont des installateurs partenaires de Gaz Métro est disponible. Le tableau suivant présente les résultats pour la période évaluée.

	Nombre d'installateurs	% PCGM
PE200	31	71%
PE212	137	80%
PE215	138	83%
PE217	4	50%

Évaluation du programme PE200, pages 8 et 15 à 17;
Évaluation du programme PE212, pages 9 et 16 à 18.

À la page 8 du rapport PE200 :

Après épuration, une population de 44 participants uniques a été définie. Tous les participants ont été contactés dans le cadre du sondage. Au total, 14 participants ont été interrogés. »

À la page 9 du rapport PE212 :

« Une liste de 788 bâtiments participants a été fournie par Gaz Métro pour le sondage. Après épuration, une population de 594 participants uniques a été définie. Au total, 190 participants ont été interrogés. »

Aux pages 13 et 15 du rapport PE200 et 14 et 16 du rapport PE212 :

« Les données de facturation de tous les participants aux programmes PE200 et PE212 ont d'abord été analysées. Au total, les données de facturation étaient disponibles pour 701 bâtiments participants sur les 821 contenus dans la base de données du programme.

(...)

Près des trois quarts (74 %) de la consommation des bâtiments participants appartenant au SG1 est constante et est donc associée à la consommation de base, alors que, pour les bâtiments du SG2, c'est moins du tiers (31 %) de la consommation de gaz naturel qui est constante. Il serait tentant d'émettre l'hypothèse que le SG1 présente le profil de ceux qui utilisent le gaz naturel uniquement pour leurs besoins de chauffage de l'eau tandis que le SG2 représenterait ceux qui se servent aussi de ce combustible pour le chauffage des locaux. Le croisement avec les résultats du sondage téléphonique auprès d'un échantillon de participants confirme assez bien cette hypothèse. Parmi les 39 répondants au sondage faisant partie du SG1, 23 utilisent effectivement le gaz naturel uniquement pour le chauffage de l'eau. Pour le SG2, sur 15 répondants au sondage, 14 ont affirmé chauffer aussi leurs locaux avec cette source d'énergie. »

Aux pages 17 du rapport PE200 et 18 du rapport PE212 :

Tableau 4 : Moyenne des heures annuelles de fonctionnement des chauffe-eau installés

Usage du chauffe-eau	Proportion des participants ⁹	Nombre d'observations	Heures de fonctionnement
Eau chaude sanitaire seulement	66 %	13	1 277 h/an
Eau chaude sanitaire avec chauffage ou procédés	22 %	11	2 684 h/an
Chauffage seulement ⁹	6 %	3	2 920 h/an
Procédés seulement	6 %	0	-

Engagement

6.1 Veuillez expliquer et concilier les données contenues dans les références citées.

Veuillez indiquer notamment à quel programme appartiennent les répondants du SG1 et du SG2 et les participants et « observations » du tableau 4 et définir bâtiment participant, participant unique, « contenus dans la base de données », etc.

Réponse :

Pour la page 8 du rapport PE200 et la page 9 du rapport PE212, une liste de bâtiments (basée sur les numéros de dossier) avait été fournie au départ par Gaz Métro à l'Évaluateur.

Cette liste a été épurée pour les fins du sondage afin de conserver chaque participant qu'une seule fois. Pour ce faire, les doublons ont été enlevés en faisant un tri par numéro de téléphone.

Le terme « bâtiments » aurait peut-être dû être appelé « demandes » pour éviter toute confusion avec la notion de « bâtiments » pour l'analyse de facturation. En effet, pour l'analyse de facturation, un « bâtiment » réfère plutôt à un numéro de compte de contrat de facturation.

Pour le PE200, il y avait 50 demandes différentes et 50 numéros de compte de contrat de facturation différents, alors que pour le PE212, il y avait 788 demandes différentes pour 773 numéros de compte de contrat de facturation différents. Le total est donc de 823 numéros de compte de contrat de facturation pour les deux programmes. Comme il y avait deux numéros de compte de contrat de facturation qui se retrouvaient dans les deux programmes (PE200 et PE212), le résultat final est de 821 numéros de compte de contrat de facturation uniques, dont 701 où les données de facturation étaient disponibles.

Société en commandite Gaz Métro
Examen administratif 2013 des rapports d'évaluation des
programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro

En ce qui a trait à l'analyse de facturation, voici la répartition des numéros de compte de contrat de facturation en fonction du sous-groupe et du programme auquel ils appartiennent (avant le croisement avec les données du sondage).

	SG1	SG2
PE200	8	12
PE212	208	204
TOTAL	216	216

Pour les données du tableau 4, la proportion des participants et le nombre d'observations sont tous sur une base de numéro de compte de contrat de facturation. Seuls les participants avec un usage d'eau chaude sanitaire seulement (n=13) ont été analysés en fonction de leur sous-groupe. Ils appartiennent au SG1.

6.2 Pour chacun des deux programmes veuillez présenter la répartition des participants et des participants sondés en fonction de la puissance de l'appareil installé (Btu/h).

Réponse :

PE200 Btu/h	POP SONDEE		POP TOTALE	
	n	%	n	%
<150,000	0	0%	0	0%
[150,000 ; 500,000[2	13%	7	14%
[500,000 ; 1,000,000[2	13%	14	28%
>=1,000,000	11	73%	29	58%
	15	100%	50	100%

PE212 Btu/h	POP SONDEE		POP TOTALE	
	n	%	n	%
< 150,000	10	5%	77	10%
[150,000 ; 500,000[107	57%	472	61%
[500,000 ; 1,000,000[44	23%	135	18%
≤ 1,000,000	28	15%	89	12%
	189	100%	773	100%

6.3 Pour chacun des deux programmes (PE-200 et PE212), veuillez présenter la répartition des participants entre les remplacements d'appareils et les nouveaux appareils (construction neuve ou ajout/ agrandissement).

Réponse :

PE200	POP SONDÉE		POP TOTALE	
	n	%	n	%
Ajout	6	40%	22	44%
Conversion	0	0%	1	2%
Remplacement	9	60%	27	54%
	15	100%	50	100%

PE212	POP SONDÉE		POP TOTALE	
	n	%	n	%
Ajout	82	43%	330	43%
Conversion	16	8%	59	8%
Remplacement	90	48%	377	49%
Vide	1	1%	7	1%
	189	100%	773	100%

6.4 Veuillez présenter la répartition de puissance des appareils installés par les participants des SG1 et SG2 ainsi que pour les participants identifiés « observations » dans le tableau 4.

Réponse :

PE200 et PE212	SG1		SG2		Observations	
	n	%	n	%	n	%
<150,000	15	7%	16	7%	1	4%
[150,000 ; 500,000[141	65%	137	63%	19	70%
[500,000 ; 1,000,000[42	19%	44	20%	5	19%
>=1,000,000	18	8%	19	9%	2	7%
	216	100%	216	100%	27	100%

Rapport PE200, pages 22 et 23 :

Tableau 7 : Comparaison des résultats de l'évaluation avec le suivi interne

Paramètre	Suivi interne (2008-2009)	Suivi interne (2009-2011)	Résultats de l'évaluation
Efficacité de la base de référence	-	78 %	80 %
Efficacité des chauffe-eau installés	-	87 %	85 %
Heures de fonctionnement	3 570 h/an	1 200 h/an	1 309 h/an
Gain unitaire	0,00944 m ³ /Btu/h*	0,00346 m ³ /Btu/h**	0,00228 m ³ /Btu/h
Taux d'opportunisme	17 %	34 %	18 %
Taux d'entraînement	0 %	0 %	4 %

* Basé sur une économie de 9,5 % : $9,5\% \times 3\,570 \text{ h/an} / 35\,913 \text{ Btu/m}^3 = 0,00944 \text{ m}^3/\text{Btu/h}$.

** Basé sur une économie de 10,35 % : $10,35\% \times 1\,200 \text{ h/an} / 35\,913 \text{ Btu/m}^3 = 0,00346 \text{ m}^3/\text{Btu/h}$.

« Considérer le retrait du PE200 du portefeuille de programmes du PGEÉ de Gaz Métro. Les résultats obtenus dans le cadre de la présente évaluation révèlent un processus de transformation de marché, soit un marché évoluant vers des efficacités supérieures.(...) Toutefois, si Gaz Métro décidait de maintenir ce programme pour une certaine période, les paramètres du marché (base de référence) et du programme (tests de rentabilité) devront être suivis attentivement. »

Engagement

7.1 Veuillez expliquer, plus spécifiquement, quels sont les résultats de la présente évaluation du programme PE200 qui révèlent un processus de transformation de marché (en dehors du constat que l'efficacité de référence est maintenant de 80%).

Réponse :

Selon l'Évaluateur, le principal indice qui a permis de reconnaître un processus de transformation de marché dans le cas des chauffe-eau à efficacité intermédiaire est effectivement relié au fait que la base de référence a été révisée à la hausse et est maintenant établie à 80 %.

De plus, selon les intervenants interrogés, la base de référence continuera d'augmenter dans les prochaines années puisque le marché suit une constante évolution vers des efficacités supérieures.

Un autre indice qui témoigne de la transformation de marché vers des efficacités supérieures est le fait que les intervenants du marché semblent avoir un faible intérêt pour les chauffe-eau à efficacité intermédiaire. En effet, les intervenants interrogés disent promouvoir et vendre beaucoup plus de chauffe-eau à condensation que de chauffe-eau à efficacité intermédiaire et ce, même si les chauffe-eau à condensation sont plus dispendieux. Une des raisons évoquées est que, grâce à leur niveau d'efficacité élevé, ces appareils génèrent plus d'économies d'énergie et l'investissement en vaut la peine.

L'Évaluateur a donc conclu qu'avec l'évolution de l'efficacité des appareils sur le marché et les subventions offertes par Gaz Métro pour les chauffe-eau à condensation, le programme PE200 semble de moins en moins répondre aux besoins du marché.

1-

OEB, dossier EB-2006-021

Union Gas input assumptions, 2009/03/30, Appendix B Substantiation Document for Input Assumptions, page 100.

« The infrared heater gas savings were based on the analysis procedures previously created by Agviro Inc. for Union. The analysis was supplemented by adding a 20% over sizing factor on the equipment in the analysis. A generic rate of savings of 0.0102 m³ / Btu/h of capacity was determined from this analysis. »

2-

Enbridge Gas Distribution Inc., preuve déposée devant l'Ontario Energy Board, dossier EB-2011-0295 -2012 to 2014 Demand Side Management ("DSM") Plan- EB-2011-0295, Exhibit B, Tab 2, Schedule 5, pages 142 et 143.

«The infrared heater gas savings were based on the analysis procedures previously created by Agviro Inc. for Union Gas.

Savings in the Agviro report are provided in three bins, corresponding to the input rating (Btu/hour) of the 0% over-sized conventional draft hood unit heater to be replaced. Agviro explicitly notes that over-sizing was not taken into account in the calculation of savings. Agviro also notes that the efficient technology, the infrared heater "has been downsized by the infrared adjustment factor" and that "[when/if] the conventional system is 75,000 btu/h input... the infrared heater is [approximately] 64,000 Btu/h input...."

Put another way, an IR heater replacing a 0% over-sized conventional draft hood heater will have an input in btu/h that is 85% (the IR adjustment factor) that of the conventional unit. Rather than using input range bins for the conventional draft hood heater, Navigant recommends using the corresponding input range bins for the efficient technology.

(...)

An average rate of savings of 0.0159 m³/Btu/hour was determined by taking a weighted average of the savings from both locations: 70% of Union Gas South (London) and 30% of Union Gas North (Sudbury) based on customer population distribution in Union Gas service territories.

(...)

The savings associated with the different types of IR heaters were then averaged using market share weightings, resulting in 0.0159 m³/Btu/h/year.

3-

Dossier OEB EB-2008-0346, MEASURES AND ASSUMPTIONS FOR DEMAND SIDE MANAGEMENT (DSM) PLANNING, APPENDIX C: SUBSTANTIATION SHEETS, page 193.

« An average rate of savings of 0.015 m³/Btu/hour was determined by taking a weighted average of the savings from both locations: 70% of Union Gas South (London) and 30% of Union Gas North (Sudbury) based on customer population distribution in Union Gas service territories. »

4-

Évaluation des programmes PE215 et PE217, page 12.

« Dans leur plan de maîtrise de la demande en énergie, les deux distributeurs de gaz naturel ontariens ont bâti leur estimation de gain énergétique unitaire moyen, en m³ par Btu/h, attribuable à l'installation d'un appareil de chauffage infrarouge, sur les résultats obtenus par l'étude d'Agviro. Comme Enbridge présentait l'analyse la plus détaillée, son gain énergétique estimé à 0,0159 m³/Btu/h a été retenu pour la présente évaluation. »

Engagement

8.1 Veuillez concilier la recommandation d'utiliser un gain unitaire de 0,0159 m³ / Btu/h avec les différentes références présentées. Traitez notamment des hypothèses utilisées par Enbridge pour ajuster le gain unitaire aux particularités de sa franchise.

Réponse :

L'Évaluateur a choisi d'utiliser le gain énergétique estimé par Enbridge, puisque ce dernier a défini clairement toutes les hypothèses qui ont été prises en compte dans le calcul du gain unitaire. Ils décrivent notamment :

- la pondération des économies en fonction de la répartition des parts de marché des trois types d'appareils à infrarouge (qu'on suppose semblable aux parts de marché du Québec); et
- la pondération des économies faite pour tenir compte de la température dans des régions typiques du nord et du sud de l'Ontario (qu'on considère comme ayant des degrés-jours de chauffage assez similaires aux régions du Québec).

Union Gas, quant à elle, reste plus vague dans ses explications. De plus, elle diminue son gain unitaire en appliquant un ratio d'ajustement de 20 % selon l'hypothèse que les appareils sont surdimensionnés. Lors de l'évaluation, aucune information recueillie ne permet de conclure qu'il existe un phénomène important de surdimensionnement des

appareils. Le gain unitaire de Union Gas n'est donc pas applicable au programme de Gaz Métro selon l'Évaluateur.

8.2 Veuillez, le cas échéant, évaluer le gain unitaire moyen du programme en tenant compte des caractéristiques de la clientèle de Gaz Métro et le gain total résultant de ce gain unitaire (pour chaque année de l'évaluation).

Réponse :

Voir la réponse au point 8.1. Le gain unitaire présenté est la meilleure estimation compte tenu de l'information disponible.